

CHAPITRE 4

Soutenir l'exercice du libre arbitre au bénéfice du bien commun: contribution quotidienne à l'avènement d'une société plus juste

Lorsqu'il s'agit de définir la politique de l'État à l'égard des citoyens adultes, la liberté de bien être doit peser plus lourd que l'accomplissement du bien-être

Amartya Sen¹

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction générale au début de ce volume, nous partons de la prémisse (la conviction) que nos pratiques sociales contemporaines ont potentiellement des effets dommageables pour les personnes et pour la collectivité². D'une part, parce qu'en faisant porter l'essentiel de leur action sur la seule capacité d'adaptation individuelle (visée réparatrice/régulatrice) elles contribuent activement à l'aliénation des personnes accompagnées³. D'autre part, parce qu'en l'absence d'actions coordonnées sur les éléments structurels, elles ne contribuent pas directement à la réduction des iniquités³. Ceci, alors que la réflexion proposée dans le chapitre sur la vie bonne nous a conduits à considérer que c'était pourtant là, une fonction essentielle des pratiques sociales.

¹ En les plaçant dans une situation où elles sont mises en demeure d'assumer la responsabilité d'un changement dont elles ne peuvent avoir l'entière maîtrise

Dès lors, soit on renonce à l'idée de faire converger les efforts de tous les acteurs de la chaîne de production des pratiques sociales vers une finalité commune, soit on tente d'élaborer une finalité alternative. La première option revient à délaisser tout projet d'optimisation des pratiques sociales. En effet, en l'absence d'une finalité commune, les enjeux des différents acteurs sont poursuivis de manière concurrente (à la manière d'une compétition). Du législateur aux personnes concernées, en passant par les directeurs de services, les praticiens, etc., chaque acteur poursuit sa propre finalité indépendamment du fonctionnement de l'ensemble. Ceci, non pas parce que les activités de concertation sont insuffisantes, mais plutôt parce qu'elles ne reposent pas sur un cadre de référence commun, explicite et consensuel susceptible d'articuler les conceptions que chacun a de sa mission au sein d'une seule et même perspective globale. Sans un tel cadre, le système de production des pratiques sociales est voué à un positionnement essentiellement réactif, dans lequel les grandes et les petites décisions ne sont guidées que par les circonstances politiques, économiques, ou organisationnelles du moment. Cette gestion à courte vue s'accompagne progressivement d'une perte de sens du travail et peut générer des effets particulièrement contreproductifs. Elle a aussi l'inconvénient majeur de privilégier mécaniquement les procédures standardisées, ce qui alourdit et parfois même démultiplie les difficultés rencontrées par les personnes accompagnées⁴.

Dans le quotidien, la possibilité de prendre appui sur une finalité claire et partagée permet de disposer de critères explicites pour définir des priorités, des critères de performance, des référentiels de compétences, des logiques organisationnelles, etc. À bien des égards, la formulation d'une finalité susceptible de fédérer l'ensemble des acteurs du système de production des pratiques sociales apparaît donc comme un exercice important.